

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0087

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai, à 19h00

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 mai 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI (à compter du point n°3 de l'ordre du jour), M. BEAULIEU, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES (à compter du point n°4 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (à compter du point n°9 de l'ordre du jour), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

<i>Madame NEDJARI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur RATOUCNIAK (jusqu'au point n°2)</i>
<i>Madame BEAUMEL</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC</i>
<i>Madame DAGUILLANES</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame MONIER (jusqu'au point n°3)</i>
<i>Monsieur MAYOULOU NIAMBA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE</i>
<i>Monsieur CALAMITA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG (jusqu'au point n°8)</i>
<i>Madame BOUHENNI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur ROSENMANN</i>

ABSENTS : MME PELLICOLI, M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Rose MONIER

Arrivée de Madame NEDJARI à 19h21 lors de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame DAGUILLANES à 19h23 lors de l'examen du point n°4 de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h04 lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour.

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°11 de l'ordre du jour.

Point n° 13 : Demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France au titre des actions Ville d'Art et d'Histoire 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire, article 8, et son annexe financière,

CONSIDÉRANT que les actions énoncées ci-après vont être réalisées en 2015 pour mettre en œuvre la convention Ville d'art et d'histoire pour un montant de 11 600 €,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 4 mai 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Pascale NATALE, Maire-Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

SOLLICITE une subvention au titre des actions Ville d'Art et d'Histoire 2015 auprès du ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France, pour un montant de 5 800 euros ;

DIT que cette opération est inscrite au budget 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	26 MAI 2015
Publié le	26 MAI 2015